



L'agent immobilier me facture une estimation sans devis préalable

Par **fleurpepe**, le **27/07/2011** à **11:22**

Bonjour,

j'ai fait venir il y a quelques temps une agence immobilière pour faire estimer la valeur locative de ma maison (pour un dossier m'opposant à l'ancien propriétaire).

lors de sa venue, l'agent a pris toutes les informations nécessaires mais ne m'a pas informée si sa visite était payante ou non, et à combien se monterait la facture.

j'ai reçu quelques semaines après une facture de 150€, que je n'ai pas payée pour l'instant car à aucun moment je n'en ai été informée.

l'agent immobilier a contacté ma maman (qui avait fait expertiser sa maison pour de la vente quelques temps auparavant) afin qu'elle règle ma facture.

je trouve ces méthodes très peu recommandables !

dois-je payer la facture ou non? si oui, puis-je négocier une ristourne pour non-information?
merci d'avance.

Par **pat76**, le **27/07/2011** à **16:05**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'agence immobilière en lui demandant pourquoi l'agent ne vous a pas informé que l'estimation qu'il faisait aurait un coût.

Vous n'avez signé aucun document, et aucun devis ne vous a été remis, donc vous précisez

à l'agence:

Article 1315 du Code Civil:

Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.

Juste une question, vous aviez certainement envoyé un courrier à l'agence pour demander qu'elle fasse une estimation du prix de la maison?

L'agence aurait-dû vous informer du prix de la visite pour l'estimation.

Vous pouvez toujours négocier une ristourne.

Par **fleurpepe**, le **27/07/2011** à **16:12**

bonjour,

merci pour votre réponse.

non je n'ai pas envoyé de courrier, je les ai seulement contacté par téléphone.

du coup, en leur envoyant le courrier, est-ce que je peux leur dire que je refuse de payer? ou bien dois-je tout de même payer et négocier une ristourne (de quel montant)?

merci d'avance.

Par **pat76**, le **27/07/2011** à **19:46**

Bonsoir

Vous pouvez négocier une ristourne dans la mesure où l'agence aurait dû au moins vous informer de ses tarifs concernant les demandes d'estimation.

Normalement, il n'y a aucune preuve de votre demande d'estimation puisqu'elle est téléphonique et que vous n'avez signé aucun accord.

Mais l'agent immobilier a dû vous remettre un document portant sur cette estimation?

Par **fleurpepe**, le **28/07/2011** à **10:02**

oui effectivement le seul papier que j'ai c'est leur compte-rendu de l'estimation.

je vais donc leur demander une ristourne sur la facture.

merci pour votre réponse.

Cordialement,